



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00467

Numéro SIREN : 489 894 618

Nom ou dénomination : HP TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 694

Le Tribunal de Commerce de Grasse a rendu le 20/02/2017 une décision de dépôt d'un acte de procédure. L'acte est intitulé : "Demande de mise en concurrence". Il a été déposé par le demandeur, M. [Nom], le 20/02/2017. Le Tribunal a statué sur la demande et a ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence. Le Tribunal a également ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence.

Le Tribunal de Commerce de Grasse a rendu le 20/02/2017 une décision de dépôt d'un acte de procédure. L'acte est intitulé : "Demande de mise en concurrence". Il a été déposé par le demandeur, M. [Nom], le 20/02/2017. Le Tribunal a statué sur la demande et a ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence. Le Tribunal a également ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence.

Le Tribunal de Commerce de Grasse a rendu le 20/02/2017 une décision de dépôt d'un acte de procédure. L'acte est intitulé : "Demande de mise en concurrence". Il a été déposé par le demandeur, M. [Nom], le 20/02/2017. Le Tribunal a statué sur la demande et a ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence. Le Tribunal a également ordonné la mise en concurrence des parties. La décision est motivée par le fait que le demandeur a démontré que les conditions de concurrence étaient favorables à la mise en concurrence.

HP TRANSPORTS

S.A.R.L. au capital de 5.000,00 Euros

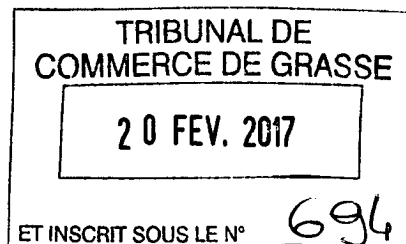
Siège Social :

LE FLORES

12, Avenue de CASTELLANE

06100 NICE

R.C.S. NICE 489 894 618



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 31 MAI 2016

L'an deux mille seize,
Et le trente et un Mai,
A quatorze heures,

L'Associé Unique et Gérant de la Société à Responsabilité Limitée **HP TRANSPORTS**, au capital de 5.000,00 Euros, entièrement libéré, et divisé en 50 Parts Sociales de 100,00 Euros chacune de valeur nominale, a tenu la présente Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, et a pris les décisions suivantes.

L'Associé Unique et Gérant rappelle en préalable qu'ont été réunies les pièces suivantes:

- le Rapport de Gestion établi par la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- le Bilan et les Comptes Annuels arrêtés au 31 Décembre 2015,
- le Rapport Spécial sur les conventions entrant dans le champ de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions,
- les statuts de la société.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de Gestion établi par la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat de l'exercice,
- Distribution éventuelle d'un Dividende,
- Lecture du Rapport Spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décisions à cet égard,
- Questions diverses.

VP

Il est ensuite rappelé les Rapports de la Gérance. Puis le Président, Associé Unique et Gérant, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Gérant, après lecture du Rapport de Gestion établi par la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve l'Inventaire et les Comptes Annuels savoir : le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe, arrêtés à ladite date du 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (CGI art 39-4).

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

DEUXIÈME DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Gérant, après lecture du Rapport de Gestion, décide d'affecter le Bénéfice Net Comptable de l'exercice, soit la somme de 55.761,62 euros comme suit :

En totalité, soit à concurrence de 55.761,62 euros, au compte de Report à Nouveau Créiteur.

Après cette affectation, le compte Report à Nouveau Créiteur présentera un solde créditeur de 120.037,45 euros. Il présentait, avant cette affectation, un solde créditeur de 64.275,83 euros.

TROISIÈME DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Gérant, après lecture du Rapport de Gestion, décide, sur la somme de 120.037,45 euros figurant au compte de Report à Nouveau Créiteur, du fait de l'affectation faite préalablement du Résultat, de ne pas procéder à une distribution de dividende.

QUATRIÈME DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Gérant, après lecture du Rapport Spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce approuve chacune des conclusions de ce rapport ainsi que les conventions sur lesquelles il porte.

CINQUIÈME DECISION

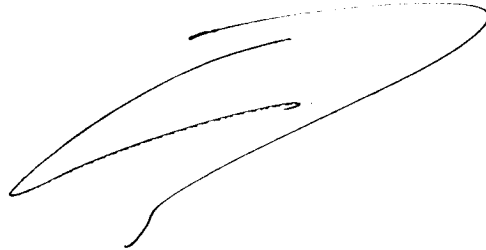
L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Gérant, approuve la rémunération perçue par la Gérance, soit 38.244,03 euros bruts au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et



décide de reconduire cette rémunération pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2016, sauf modification à intervenir en fonction de la bonne marche des affaires sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

Et de tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-Verbal signé, après lecture, par l'Associé Unique et Gérant, Président de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

HP TRANSPORTS

S.A.R.L. au capital de 5.000,00 Euros

Siège Social :

LE FLORES
12, Avenue de CASTELLANE
06100 NICE

R.C.S. NICE 489 894 618

RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LA GÉRANCE Sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

La présente Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se tenir, conformément à la Loi et aux Statuts, pour rendre compte de l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et pour examiner les comptes dudit exercice.

Il est précisé ici que les comptes de la société, soumis à approbation, ont été établis conformément aux règles comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des Décrets et règlements applicables à la clôture de l'exercice.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France, dans le respect du principe de prudence et dans l'hypothèse de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, et de permanence des méthodes comptables.

Un comparatif avec les comptes de l'exercice précédent est communiqué, pour mieux apprécier l'évolution de la Société d'un exercice à l'autre.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - RÉSULTATS :

Durant cet exercice, clos le 31 Décembre 2015, le Chiffre d'Affaires H.T. s'est élevé à 311.846,63 Euros, contre 250.216,25 Euros l'exercice précédent, à nouveau en forte hausse, de 24,63 %, ce qui conforte les progrès précédents. La progression en valeur absolue est de 61.630,38 Euros, à rapprocher des 67.994,64 Euros de l'exercice passé.

Le Total des Produits d'Exploitation atteint 315.589,99 Euros, contre 252.429,66 Euros l'exercice précédent, en hausse de 25,02 %, légèrement plus marquée que celle du seul Chiffre d'Affaires, après constatation de 3.643,70 Euros de Transferts de Charges, lesquels s'élevaient à 2.205,19 Euros l'exercice précédent, et de 99,66 Euros d'Autres Produits, contre 8,22 Euros l'exercice précédent.

Le Total des Charges d'Exploitation de la même période s'élève à 243.835,78 Euros, contre 205.096,35 Euros l'exercice précédent, en progression de 18,89 %, nettement plus modérée que celle du Chiffre d'Affaires, ou du Total des Produits d'Exploitation, ce qui amène une progression très nette du Résultat d'Exploitation.

Cette évolution est imputable en priorité à l'évolution favorable des Autres Charges Externes, notamment des échéances de Leasing, qui retrouvent un niveau habituel.

Après les efforts d'investissement consentis au cours de l'exercice précédent, nous avons bénéficié des mesures prises et réussi à atteindre nos objectifs en volume comme en rentabilité. Ainsi le Résultat d'Exploitation ressort bénéficiaire de 71.754,21 Euros, contre 47.333,31 Euros l'exercice précédent, en hausse de 51,59 %.

Les Charges d'Exploitation se décomposent comme suit, en pourcentage du Chiffre d'Affaires H.T. réalisé au cours de l'exercice:

	N	N-1
♦ AUTRES ACHATS, CHARGES EXTERNES	113.809,12 € 36,50 %	106.170,11 € 42,43 %
Dont :		
- Carburant	29.422,61 €	23.564,60 €
- Leasings	16.897,20 €	30.146,50 €
- Entretien Réparations Véhicules	18.856,76 €	9.170,33 €
- Assurances	8.895,83 €	8.361,95 €
- Honoraires	3.818,33 €	3.148,00 €
- Déplacements, Missions	11.222,42 €	8.792,11 €
♦ IMPOTS ET TAXES	2.923,79 € 0,94 %	3.549,24 € 1,42 %
♦ SALAIRES ET CHARGES (Effectif moyen : 2,25 personne ETP)	125.791,11 € 40,34 %	94.276,45 € 37,68 %
Dont :		
- Salaires du Personnel	86.826,35 €	64.614,46 €
- Charges Sociales	41.468,76 €	31.343,99 €
- CICE	2.504,00 €	- 1.682,00 €
♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1.146,00 € 0,37 %	1.063,53 € 0,43 %
♦ DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 € N.S.	0,00 € N.S.
♦ AUTRES CHARGES	165,76 € 0,05 %	37,02 € 0,01 %
TOTAL	<u>243.835,78 €</u> 78,20 %	<u>205.096,35 €</u> 81,97 %

W

Le Résultat d'Exploitation est donc bénéficiaire de 71.754,21 €uros, contre 47.333,31 €uros l'exercice précédent.

Compte tenu d'un Résultat Financier bénéficiaire de 122,14 €uros, alors qu'il était déjà bénéficiaire de 732,07 €uros l'exercice précédent, et d'un Résultat Exceptionnel bénéficiaire de 31,27 €uros, alors qu'il était déficitaire de 1.327,00 €uros l'exercice précédent, le Résultat Net Comptable présente un Bénéfice Net après Impôt d'un montant de 55.761,62 €uros, après constatation de 16.146,00 €uros d'Impôts sur les Bénéfices, alors qu'il atteignait 38.664,38 €uros l'exercice précédent, après constatation d'un montant d'Impôts sur les Sociétés de 8.074,00 €uros.

Le Résultat Net Comptable est donc en forte hausse de 44,22 %, après une baisse modérée de 8,19% l'exercice précédent, soit 17.097,24 €uros en valeur absolue, significative en regard du résultat de l'exercice précédent comme du volume d'activité de la Société.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (CGI art 39-4).

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Je me propose d'affecter le Bénéfice Net Comptable de l'exercice, soit la somme de 55.761,62 €uros comme suit :

En totalité, soit à concurrence de 55.761,62 €uros, au compte de Report à Nouveau Crédeur.

Après cette affectation, le compte Report à Nouveau Crédeur présentera un solde créditeur de 120.037,45 €uros. Il présentait, avant cette affectation, un solde créditeur de 64.275,83 €uros.

DISTRIBUTION EVENTUELLE D'UN DIVIDENDE :

Sur cette somme de 120.037,45 €uros figurant au compte de Report à Nouveau Crédeur, du fait de l'affectation proposée ci dessus du Résultat, il ne sera pas envisagé de procéder à une distribution de dividendes, en regard des projets qui sont en cours.

PERSPECTIVES D'AVENIR :

L'activité a connu une évolution très satisfaisante, et il apparaît opportun de considérer toutes les éventualités et hypothèses d'élargissement de nos offres de services pour consolider la croissance constatée au cours des derniers mois.

L'objectif pour 2016 sera de concrétiser et mener à bien ces projets, et de constituer un pôle de services aux entreprises capable de prendre en charge l'ensemble des besoins de transports courte et moyenne distance, urgents ou non, et d'y associer divers services à valeur ajoutée.

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS :

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., il est ici rappelé que la société a procédé au terme des trois derniers exercices à :

- Une distribution de 20.000,00 €uros correspondant à 200,00 €uros par Part Sociale décidée au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 25 Mai 2013.
- Une distribution de 20.000,00 €uros correspondant à 200,00 €uros par Part Sociale décidée au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 21 Juin 2014.
- Une distribution de 20.000,00 €uros correspondant à 200,00 €uros par Part Sociale décidée au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 20 Juin 2015.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Compte tenu de l'objet de la société, aucun budget n'a été consacré à la recherche et au développement.

PRISE DE PARTICIPATION - SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES :

La société n'a effectué aucune prise de participation ou prise de contrôle.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

En date du 18 Mars 2016, l'Assemblée Générale des Associés a approuvé la proposition de retrait de Madame Myriam TAMI et donc la réduction du capital social qui est passé de 10.000,00 €uros à 5.000,00 €uros. Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 du CODE de COMMERCE :

Il conviendra d'approuver le Rapport Spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

LA GÉRANCE





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	☒	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal			
Si PSE intervenant, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation du tonnage, art. 209-D 5 (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL HP TRANSPORTS	12 AV. DE CASTELLANE LE FLORES 06100 NICE
SIRET	4 8 9 8 9 4 6 1 8 0 0 0 2 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	CORIE CERTIFIEE CONFORME

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRANSPORT 3T5	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	31 284	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissement immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D DÉDUCTIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
RUFF ET ASSOCIES ANTIBES Espace Antibes 2208, Route de Grasses 06600 ANTIBES Tél: 04 97 21 24 12	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 20/04/2016 Lieu NICE
	Qualité et nom du signataire: GERANT
Tél:	Signature HUCHANT Philippe



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		20 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Mlle TAMI Myriam Associée 12 Avenue De CASTELL	50	2015	7 099				
06100 NICE							
M HUCHANT Philippe Associé Gérant 12 Avenue De	50	2015	31 113				
06100 NICE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	79 980	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SARL HP TRANSPORTS

Néant		*
-------	--	---

Adresse de l'entreprise 12 AV. DE CASTELLANE

06100 NICE

Numéro SIRET * 4 8 9 8 9 4 6 1 8 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

						Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
						3 1 1 2 2 0 1 5					3 1 1 2 2 0 1 4						
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3					Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014	449	016	449											
	Immobilisations corporelles *		028	8 756	030	3 692	5 064					1 960					
	Immobilisations financières * (1)		040	3 102	042		3 102					2 102					
	Total I (5)		044	12 307	048	4 141	8 166					4 062					
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
			Marchandises *	060		062											
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	778	066	778										
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	56 401	070	56 401						44 992				
			Autres * (3)	072	3 917	074	3 917						7 734				
Valeurs mobilières de placement		080	51 536	082	51 536						21 816						
Disponibilités		084	80 137	086	80 137						59 722						
Charges constatées d'avance *		092	1 147	094	1 147						2 320						
Total II		096	193 916	098	193 916						136 584						
Total général (I+II)			110	206 224	112	4 141	202 082					140 646					
PASSIF						Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	10 000					10 000					
	Ecart de réévaluation					124											
	Réserve légale					126	1 000					1 000					
	Réserves réglementées*					130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)					132											
	Report à nouveau					134	64 276					45 611					
	Résultat de l'exercice					136	55 762					38 664					
	Provisions réglementées					140											
	Total I					142	131 037					95 276					
	Provisions pour risques et charges Total II					154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	7 172					5 016					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 12 748)					172	63 873					40 353					
	Produits constatés d'avance					174											
	Total III					176	71 045					45 370					
Total général (I + II + III)						180	202 082					140 646					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 250								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL HP TRANSPORTS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 5		13 1 1 2 2 0 1 4					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
					217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
Autres produits					230								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 16 897 - immobilier)				242							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 167)				244							
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254							
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262						
				260									
Total des charges d'exploitation (II)						264							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280							
	Produits exceptionnels				(IV)	290							
	Charges financières				(V)	294							
	Charges exceptionnelles				(VI)	300							
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Entreprise nouvelles (44, séries)	986		Zone franche uraine (44, octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quindecies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, séries A)	989								
	Divers* ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						Déficit col. 2	352						
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						370							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : SARL HP TRANSPORTS

31/12/2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses			
Total des réintégrations diverses			

Détail des déductions diverses			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)			2 504
Total des déductions diverses	350		2 504

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HP TRANSPORTS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		404		406	
	Autres	410	449	412	414	416	449
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 500	442	444	446	2 500
	Installations générales, agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460	647	462	4 250	466	4 897
	Autres immobilisations corporelles	470	1 359	472		476	1 359
Immobilisations financières		480	2 102	482	1 000	484	3 102
TOTAL		490	7 057	492	5 250	494	12 307

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	449	502	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	516
	Constructions	520		522	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	961	532	500
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	546
	Matériel de transport	550	226	552	646
	Autres immobilisations corporelles	560	1 359	562	566
TOTAL		570	2 995	572	1 146

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HP TRANSPORTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			62	342
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			18	980
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HP TRANSPORTS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015

et clos le : 31122015

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	311	847
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	100	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	311	946

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121		
Variation de stock (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	91	670
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	166	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	91	836

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	220	110
---	-----	-----	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	220	110
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	311	847
Période de référence du 024 01/01/2015 au 160 31/12/2015	160		
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 4 8 9 8 9 4 6 1 8 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HP TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 12 AV. DE CASTELLANE LE FLORES

CODE POSTAL 06100 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique TAMI Prénom(s) Myriam

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 101061 N° Département 06 Commune NICE Pays FRANCE

Adresse : N° 12 Voie Avenue De CASTELLANE

Code postal 06100 Commune NICE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique HUCHANT Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 170658 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 12 Voie Avenue De CASTELLANE

Code postal 06100 Commune NICE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2016

Page 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 4 8 9 8 9 4 6 1 8 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HP TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 12 AV. DE CASTELLANE LE FLORES

CODE POSTAL 06100 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Écritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 147.25
31/12/2015 OD MACIF	238.16		
31/12/2015 OD LEASING RENAULT TRUCKS BG878D	164.06		
31/12/2015 OD LIXXBAILL LEASING VEHICULE	246.19		
31/12/2015 OD 6785 TRANS ASSURANCES	498.84		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS, FRE NON PARVENUES			2 724.02
31/12/2015 AC 11621223000024 AFTRAL		777.60	
31/12/2015 OD 16003519347 AXES		281.30	
31/12/2015 OD 16003519348 AXES		29.46	
31/12/2015 OD EL00114034 ESCOTA/VINCI		17.08	
31/12/2015 OD PROV HONOR COMPT 2MOIS		624.00	
31/12/2015 OD PROV HONOR INFOR 2 MOIS		60.00	
31/12/2015 OD PROV AGO 2014		408.00	
31/12/2015 OD PROV FRAIS ACIES AGO 2014		59.29	
31/12/2015 OD PROV AGO 2015		408.00	
31/12/2015 OD PROV FR ACIES AGO 2015		59.29	
42820000 DETTES PR CONGES A PAYER			875.44
31/12/2015 OD Provisions pour congés payés		875.44	
43820000 DETTES CHARGES/CONGES PAYES			393.25
31/12/2015 OD Provisions pour congés payés		393.25	
43860000 ORG SOCIAUX, CHGS A PAYER			10 712.10
31/12/2015 OD CS CONG PAY CHAUFFEURS CAP		1 088.80	
31/12/2015 OD PRIME A VERSER HUCHANT 2015		6 723.38	
31/12/2015 OD CHARGES SUR PRIME A PAYER		2 899.92	
44860000 ETAT DIVERS, CHARGES A PAYER			1 071.72
31/12/2015 OD CAP OFCA 2015 TA & FC		1 071.72	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PROD EXCEP/OPERATION GESTION			31.27
02/12/2015 OD REGUL REMBT MHS AZUR CAFE		31.27	